

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Arrêté du 10 décembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable

NOR : TREK2034377A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique en date du 10 décembre 2020, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable.

Le nombre total de places offertes aux concours fera l'objet d'un arrêté de la ministre de la transition écologique qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Les concours sont ouverts dans les spécialités suivantes :

1° Techniques générales ;

2° Exploitation et entretien des infrastructures ;

3° Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 14 décembre 2020.

La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 22 janvier 2021, terme de rigueur.

Les épreuves écrites sont fixées au jeudi 18 mars 2021.

Les épreuves sportive et orale d'admission se dérouleront à partir du vendredi 4 juin 2021.

En vue de l'épreuve orale d'admission, les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont à remettre pour le vendredi 21 mai 2021.

Les demandes d'admission à concourir peuvent revêtir deux formes. Chacune des formes nécessite l'accomplissement de deux formalités distinctes, l'une relative à l'inscription et l'autre à la transmission des pièces justificatives. Aucune demande d'inscription hors délais ou non conforme aux présentes instructions ne sera prise en compte.

1. Une forme intégralement dématérialisée

Sur internet : www.concours.developpement-durable.gouv.fr puis « inscription ».

Pour que votre inscription soit prise en compte, effectuez bien toute la procédure jusqu'à l'obtention de la confirmation d'inscription que vous devez impérativement imprimer et conserver.

Les pièces justificatives seront impérativement téléversées sur le site des concours du ministère de la transition écologique au plus tard le vendredi 22 janvier 2021 à midi (heure de Paris), à l'adresse suivante : www.concours.developpement-durable.gouv.fr.

La date de fin de saisie par internet est fixée au vendredi 22 janvier 2021 à midi (heure de Paris), date de clôture des inscriptions.

Les dossiers RAEP sont à téléverser par les candidats sur leur espace personnel, jusqu'à la date limite du vendredi 21 mai 2021, via la même adresse internet : www.concours.developpement-durable.gouv.fr.

2. Une forme intégralement par dossier papier

Les candidats ne pouvant s'inscrire par internet pourront obtenir un dossier imprimé sur demande écrite. Ce courrier, accompagné d'une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat, devra être adressé par voie postale, en recommandé simple, à :

Ministère de la transition écologique, sous-direction du recrutement et de la mobilité, bureau des recrutements par concours, pôle technique SG/DRH/D/RM1, concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable, Arche paroi sud, bureau APS 14S01, 92055 La Défense Cedex.

Après réception des dossiers papier, les candidats les renseignent, les signent et les renvoient à l'adresse ci-dessus avec les pièces justificatives au plus tard le vendredi 22 janvier 2021.

Attention : les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier, afin de pouvoir respecter la date limite de fin d'inscription fixée au vendredi 22 janvier 2021. Tout dossier parvenant au bureau des recrutements par concours - SG/DRH/D/RM1/PCT3 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 22 janvier 2021 (date de clôture des inscriptions) ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

Les candidats ne pouvant téléverser leur dossier RAEP par internet pourront le transmettre par voie postale, en recommandé simple, à l'adresse ci-dessus, jusqu'à la date limite du vendredi 21 mai 2021. Les candidats devront tenir compte des délais d'acheminement du courrier, afin de respecter cette date limite de transmission.

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre à ces candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par ces candidats au plus tard le lundi 8 février 2021, conformément aux dispositions du décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- via internet à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr> puis « concours » et concours du ministère (hors aviation civile) ;
- via intranet à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/>, rubrique « concours et examens/concours du ministère (hors aviation civile) » ;
- par courriel auprès de l'unité en charge du concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable :
 - concours.tspdd-int@developpement-durable.gouv.fr
 - concours.tspdd-ext@developpement-durable.gouv.fr

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de la transition écologique.